

Assemblée générale d'ALLEA à Cracovie, les 23 et 24 mars 2006.

Albert Pissart

Citer ce document / Cite this document :

Pissart Albert. Assemblée générale d'ALLEA à Cracovie, les 23 et 24 mars 2006.. In: Bulletin de la Classe des sciences, tome 17, n°1-6, 2006. pp. 43-46;

https://www.persee.fr/doc/barb_0001-4141_2006_num_17_1_28522

Fichier pdf généré le 05/06/2020

RAPPORT DE MISSION

Assemblée générale d'ALLEA à Cracovie les 23 et 24 mars 2006

par Albert Pissart
Membre de la Classe

L'assemblée générale bisannuelle de ALLEA (All European Academies) s'est tenue à Cracovie les 23 et 24 mars 2006. J'ai été chargé par la Commission administrative d'y représenter notre Académie. C'est le rapport de cette mission que je vous présente maintenant.

«All European Academies» est une fédération non gouvernementale d'Académies, sans but lucratif, qui a été créée à Paris en 1994. Le but de cette fédération est, d'après les statuts, de promouvoir la coopération et les échanges d'informations et d'expériences entre les Académies européennes, de faire entendre les avis des Académies à la Commission européenne, et en général de servir les intérêts de la communauté scientifique. Le domicile légal de ALLEA est à Amsterdam depuis 2000.

53 Académies européennes venant de 40 pays différents forment cette fédération d'Académies des Sciences et des Lettres. 41 Académies étaient représentées à l'assemblée générale de Cracovie, le plus souvent par deux ou trois personnes. Au total, il y avait une centaine de participants y compris des représentants de la Commission européenne (DG XII), de l'UNESCO, du monde de l'édition...

Après des discours d'accueil des présidents des Académies de Pologne, des présentations sur les études et la protection de l'environnement en Europe Centrale et sur l'histoire et l'héritage culturel de Cracovie, les rapports d'activités des deux commissions permanentes et des quatre groupes de travail ont été présentés.

La première de ces commissions permanentes, intitulée « Science and ethics », a été présidée entre 2000 et 2006 par Gérard Toulouse, physicien de l'École normale supérieure de Paris. Cette commission comprend 16 membres et s'intéresse aux règles éthiques au sein de la communauté scientifique mais aussi à l'extérieur, vis-à-vis de la société. Ainsi, elle s'intéresse aux responsabilités des scientifiques dans le futur de notre planète, dans le domaine des organismes génétiquement modifiés... Ce comité se réunit deux fois par an.

La seconde commission permanente se consacre aux droits de propriété intellectuelle (président, Sir Roger Elliott, physicien théoricien, Oxford). Deux aspects principaux sont abordés à savoir la question des brevets et les problèmes liés au copyright. ALLEA est favorable entre autres à la création d'un brevet communautaire européen, avec une procédure simplifiée dans un nombre minimum de langues et une période de grâce comme aux USA. En ce qui concerne le copyright, c'est la recherche d'alternatives au système actuel qui a conduit à des prix exorbitants d'abonnement aux revues. Une attention particulière a été accordée au modèle d'accès ouvert aux revues (open access model) et il est apparu que le problème est essentiellement financier. Est-ce que ce sont les auteurs qui doivent payer pour publier leurs résultats de recherche ou est-ce ceux qui consultent ces résultats qui doivent, comme maintenant, déboursier pour accéder aux publications ?

Les quatre groupes de travail ont pour titres : *Science Cooperation* (J. Engelbrecht, mathématicien, Estonie), *Science and the media* (N. Schamp, Belgique), *Privacy in the Information Society* (F. Rigaux, notre Académie), *Evaluating for Science* (A. Wagenaar, psychologue, Pays-Bas).

Le long rapport consacré aux coopérations entre Académies montre des situations différentes principalement selon que les Académies aient ou non des centres de recherche. Une Académie comme la nôtre n'est pas concernée par cette question, étant donné que les échanges scientifiques dans notre pays sont financés par le FNRS. Il n'y a aucun moyen de financement d'échanges dans Allea et seulement le vœu de les voir se développer.

Le groupe de travail « Science et médias » qui a été dirigé par N. Schamp a étudié comment intéresser le jeune public et informer le public des progrès de la Science. Le rapport plaide pour une coordination des efforts aussi bien entre pays, qu'avec l'industrie et les administrations ; mais il souligne qu'il n'est guère possible

de progresser dans ce domaine sans disposer de moyens financiers.

F. Rigaux de notre Académie a déposé un texte de 60 pages pour le groupe de travail « Le secret dans la société de l'information », où il s'étend sur diverses révolutions depuis 1688 jusqu'à l'apparition de l'Internet pour conclure qu'il y a maintenant conflit entre les législations nationales et ce qui existe sur le cyberspace : les justices des états sont de moins en moins capables d'intervenir dans le domaine.

Enfin, beaucoup d'Académies doivent évaluer la qualité des recherches. Dans ce cadre, le dernier groupe de travail recherche actuellement quelles Académies sont concernées par cette question. Au vu du formulaire d'enquête distribué lors de la réunion, cette évaluation n'est pas comprise dans nos activités, ce travail étant réalisé par les commissions du FNRS.

Après ces rapports des comités permanents et des groupes de travail, a eu lieu le « business meeting » où a été d'abord approuvé le compte rendu de l'assemblée générale précédente qui a eu lieu à Bruxelles du 24 au 26 mars 2004. Par la suite a été accepté un nouveau membre à savoir l'Académie des sciences et des arts de Bosnie et Herzégovine. Les relations avec les Académies africaines ont été vivement encouragées. Un nouveau président, J. Engelbrecht (mathématicien, Lituanie) élu par correspondance en 2005 a succédé à J.D. Drenth (psychologue, Pays-Bas) qui a occupé le poste pendant 6 ans. Les membres du nouveau comité exécutif ont été nommés. Enfin, la prochaine assemblée générale aura lieu à Madrid en 2008. Concernant les finances, les frais des représentants des différentes Académies doivent être supportés par leur Académie d'origine et chaque Académie membre est invitée à payer à ALLEA une contribution annuelle volontaire d'un montant indéterminé.

En conclusion, notre Académie se doit d'être présente dans cette fédération européenne d'Académies. Il semble souhaitable qu'il y ait une continuité dans la représentation de notre Académie pour pouvoir répondre aux demandes qui sont formulées. Vu le rôle que joue déjà notre Académie dans l'Union Académique Internationale (UIA), fédération groupant 39 Académies des 5 continents dont notre secrétaire perpétuel est *ex officio* le secrétaire administratif, il ne semble pas que notre Académie doit s'efforcer de jouer dans ALLEA un rôle très important (les intérêts de l'UIA portent sur les sciences philologiques, archéologiques et historiques ainsi

que sur les sciences morales, politiques et sociales et donc ce n'est pas notre Classe qui s'en occupe).

ALLEA n'a pas de sources de financement propres et ne peut formuler que des recommandations. Celles-ci peuvent être importantes au niveau de la Commission Européenne. Il a été affirmé que les propositions d'ALLEA pour le «Seventh Framework Programme» ont été effectivement prises en compte. Les relations entre notre Académie et les Académies européennes peuvent être évidemment enrichies par une participation régulière aux travaux de ALLEA.